

Conseil Municipal
Séance du 9 novembre.2023
Ordre du jour

En application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira, le **jeudi 9 novembre 2023, à 18 H 00, à l'Hôtel de Ville**. L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

Désignation d'un Secrétaire de séance	
Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023	
Décisions prises par Mme le Maire, ou par subdélégation par le 1^{er} Adjoint, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Communications	
Projets de délibérations :	
DIRECTION GENERALE	
C.04/11.23	Installation d'une conseillère municipale
D.76/11.23	Election d'un 3 ^{ème} Adjoint au Maire
D.77/11.23	Indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal Modification du tableau nominatif d'attribution
D.78/11.23	Commissions municipales permanentes Modification de la composition : - Urbanisme, logement, travaux, développement durable - Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique - Sport
D.79/11.23	Opération de Ravalement des Façades Obligatoires (ORFO) Modification de la liste des élus membres de la commission ORFO
Questions diverses	